Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_05_B-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 28 octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2026

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LANDEDA ET L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DIWAN DU GROUANEG POUR L'APPLICATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

RAPPORT N°05/09/2026

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_05_B-DE

L'école privée Diwan Plouguerneau est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État.

Dans le cadre de la scolarisation d'enfants domiciliés sur la commune de Landéda, il convient de définir, par voie de convention, les modalités de participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de cet établissement.

Pour l'année scolaire 2025/2026, deux enfants domiciliés à Landéda sont scolarisés à l'école Diwan Plouguerneau. Le nombre d'enfants landédaens accueillis au sein de cet établissement est de deux depuis l'année scolaire 2020/2021.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet de préciser les modalités de calcul et de versement de la participation communale au financement de l'école.

Pour l'année scolaire 2025/2026, il est proposé de fixer la participation financière de la Commune à 1 887,90 € pour les deux enfants scolarisés.

Je vous propose de délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_05_B-DE

Commune de Landéda Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**05/09/2026**
Réunion du 04 novembre 2026

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LANDEDA ET L'ECOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DIWAN DU GROUANEG POUR L'APPLICATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Camille SORDET donne procuration à Muriel COLLOMBAT
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Florence MORIZE donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la commune de Landéda et l'école privée sous contrat d'association Diwan Plouguerneau relative à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'établissement.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation financière de la Commune pour l'année scolaire 2025/2026 à 1 887,90 €, correspondant à la scolarisation de deux enfants domiciliés à Landéda.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_05_B-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_05_B-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	Procuration à CATTIN J.Luc
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	Procuration à KERFOURN Martine
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à COLLOMBAT Muriel	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			